

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice – 14

Présents – 13

Votants – 13

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Excusés - 1

Séance du mercredi 04 mars 2026  
quatre mars deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMEQ, Sylvain LAURENT, Emilie OUDOT, David PRETRE

Etaient représentés :

Etaient excusés : Ludovic LAMBERT

Etaient absents :

Secrétaire de séance : David PRETRE

Date de convocation et affichage le 20/02/2026

Délibération n° DE\_2026\_022

SIGNATURE AVENANT N° 2 AU BAIL APPARTEMENT N°1 - 4 GRANDE RUE

Suite à la demande formulée par Mme Sydney VIENOT en date du 25 février 2026, il est acté que M. LOYE Maxime sera ajouté, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, en qualité de cotitulaire du bail relatif à l'appartement n° 1 situé au 4 Grande rue à Frambouhans (25140).

Les parties ont convenu que cette modification n'entraînait aucune autre adaptation des conditions locatives. Ainsi, aucun état des lieux complémentaire ne sera établi, et le calcul des charges locatives interviendra selon les modalités habituelles en mai 2026, sur la base de la période allant de juin 2025 à mai 2026. Aucune régularisation intermédiaire ne sera effectuée.

La caution initialement versée par Mme VIENOT reste affectée à ce logement et lui sera restituée lors de son départ définitif des lieux.

Par ailleurs, M. LOYE s'engage à se conformer strictement aux dispositions du bail signé par Mme VIENOT le 18 avril 2022, dont les clauses conservent leur plein effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette modification et autorise Monsieur le Maire à procéder aux ajustements administratifs nécessaires.

Nombre de vote(s) pour : 13  
Nombre de vote(s) contre : 0  
Nombre d'abstention(s) : 0

Date de transmission de l'acte: 05/03/2026  
Date de réception de l'AR: 05/03/2026  
025-212502561-DE\_2026\_022-DE

A G E D I

Pour copie conforme  
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus  
Le Maire, Franck VILLEMMAIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mercredi 04 mars 2026

